

Protocole sanitaire – Conférence du stage des avocats aux Conseils 2020-2021

1- Règles générales

Les séances se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, sans public

Les candidats à la Conférence qui ne discourent pas auront la possibilité de suivre le déroulé de la séance via un lien Zoom

Respecter les gestes barrière (distanciation physique, lavage régulier des mains...)

Ne pas participer à une séance en présentiel en cas de symptôme, même léger

Prévenir sans délai le secrétariat de l'Ordre (contact@ordre-avocats-cassation.fr) ou les secrétaires de la Conférence (conference.stage@gmail.com) en cas de test positif à la Covid-19 ou lorsqu'on est désigné « cas contact »

Du gel hydroalcoolique sera à la disposition du public

2- Pour les candidats prononçant un discours

Port du masque obligatoire, y compris le temps du prononcé du discours

Le pupitre sera désinfecté au début et à la fin de chaque séance

Usage du gel hydroalcoolique obligatoire avant de toucher le pupitre

3- Pour le jury

Le président et les secrétaires conserveront leur masque durant toute la séance, y compris le temps du prononcé du rapport

Sous réserve d'éventuelles mesures sanitaires plus restrictives